



Les Mesneux

Bulletin numéro 27

Décembre - 2005

Madame, Mademoiselle, Monsieur.

Cette année 2005 a été marquée par l'aboutissement et la mise en œuvre d'un certain nombre de projets.

Aboutissement de travaux de voirie et réalisation de l'aménagement de la zone artisanale dont les premières entreprises sont en voie d'installation. Fin de travaux de génie civil de la ligne TGV qui est maintenant en cours d'équipement par Réseau Ferré de France (RFF) pour une inauguration toujours fixée à juin 2007.

Parallèlement, le conseil municipal a prescrit la révision du plan d'occupation des sols (nouveau PLU) qui doit définir la politique d'Aménagement et de Développement Durable de notre commune pour les dix ans à venir. C'est un travail de réflexion important jusqu'en 2007, auquel

vous serez toutes et tous invités à participer. Un numéro spécial y sera prochainement consacré.

2006 sera également pour nous une année de recensement de la population qui nous permettra d'établir une « carte d'identité » plus précise de notre village. Il est en effet nécessaire de bien nous

situer dans un contexte de développement socio économique et de redéfinition de l'espace périurbain qui vient impacter notre territoire et dans lequel nous avons notre place sans perdre notre identité rurale.



En attendant, permettez moi de vous présenter, avec le Conseil Municipal, tous mes vœux pour 2006 et de vous souhaiter d'excellentes fêtes familiales de fin d'année.

Jean Claude Levasseur.

Edito	Page 1	Recensement	Page 7
C.R. des conseils municipaux	Page 2	MARPA	Page 8
Nouvelles brèves	Page 3	Ordures ménagères	Page 9
Nouvelles brèves	Page 4	D'autres infos	Page 10
Vœux du Maire	Page 5	Comité des fêtes	Page 11
Pénurie d'eau potable	Page 6	Les annonceurs	Page 12

COMPTES RENDUS SOMMAIRES DES CONSEILS MUNICIPAUX

Informatique à la mairie.

Notre partenaire informatique propose de contractualiser pour une durée de trois ans les logiciels et le matériel informatique du secrétariat de mairie. Cette offre regroupe le matériel complet, changé tous les trois ans, l'accès à tous les logiciels officiels sans facturation supplémentaire en cas de changement de version de ces derniers, une assistance téléphonique et sur site, une formation continue gratuite quelque soit sa durée, le remplacement immédiat du matériel défaillant.

Après étude et comparaison avec le système existant, le conseil décide de retenir cette proposition. Les crédits seront votés au budget primitif 2006.

Plan d'Occupation des Sols

Il a été créé un groupe de travail municipal afin de participer à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) qui remplace l'ancien P.O.S.

Ce groupe est constitué de M. LEVASSEUR, Mme Anny DESSOY, MM. DUPRIEZ et GRIFFON.

Commission Voirie et Bâtiments

La commission a proposé la sécurisation du virage de la route de Bezannes, à l'entrée du village. Une proposition d'aménagement de trottoirs a été chiffrée.

Il a été évoqué, également, la réparation (ou le remplacement) du tracteur tondeuse Kubota.

Les pompiers ont été sollicités pour le nettoyage des gouttières de l'église. Plusieurs devis ont été demandés par ailleurs pour les travaux d'entretien que nécessite la toiture de l'église.

Subventions

Le Conseil a accordé une subvention à l'A.F.M, aux Paralysés de France et à l'Association des sclérosés en plaques.

Commission d'appels d'offres

La S.C.P. DUPONT, géomètres, a été retenue pour les travaux envisagés, Chemin des Vianneries, rue des Tuilots et C.R dit des Coutures.

La société COPRECS a été retenue pour le changement de l'armoire électrique de la salle des fêtes



ETAT CIVIL

NAISSANCES: MAËL JALOUX LE 2 NOVEMBRE 2005

MARIAGES : Mlle VALÉRIE DELIGNE ET M.GÉRARD BRION LE 27 AOUT 2005

**DECES : M. GEODEFROY GILLET LE 22 OCTOBRE 2005
M. MICHEL DEJEAN LE 07 NOVEMBRE 2005**

Nouvelles brèves... par Francis. Dupriez.

Accueil des nouveaux habitants



Cette année, le Maire et la Municipalité ont tenu à ce que les habitants nouvellement arrivés dans la commune soient accueillis lors d'une manifestation de sympathie leur permettant de rencontrer les élus municipaux, le personnel communal, ainsi que les pompiers et les responsables de la vie associative et scolaire.

C'est ainsi que près de trente familles ont été accueillies ce mardi 22 novembre dans la salle des fêtes du village où, après le discours d'accueil de M. LEVASSEUR, un vin d'honneur fut servi.

Ce fut l'occasion de faire plus ample connaissance et d'aborder nombre de sujets inhérents à la vie dans notre commune.

Zone artisanale



Première entreprise à s'être installée dans la zone d'activités de Les Mesneux, l'Imprimerie des Létis tourne à plein en cette période de fin d'année. Dirigée par M. Yannick LECOQ, cette PME de dix ouvriers bénéficie de locaux spacieux et d'un matériel moderne qui lui permet de répondre à toutes les demandes en matière d'imprimerie, affiches et photos impression. Nous lui souhaitons de prospérer encore si cela est possible et de relever le défi de la compétitivité dans un domaine d'activités remis sans cesse en question par les nouvelles techniques informatiques et l'Internet.

Décorations de Noël



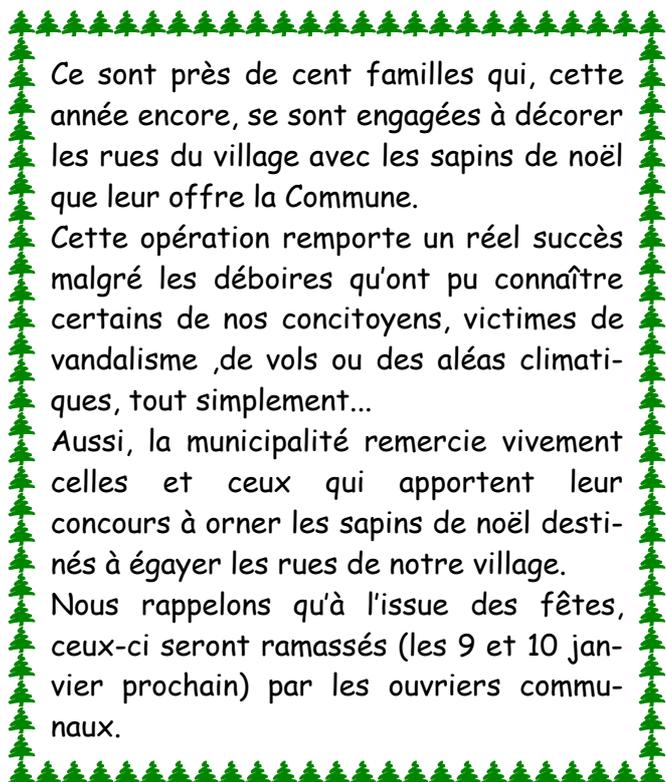
A l'approche des fêtes de fin d'année, il est agréable de remarquer les premières illuminations qui vont égayer notre village pendant plus d'un mois.

Goût, recherche et originalité sont les qualificatifs que l'on peut attribuer à certains de nos concitoyens qui ne ménagent pas leurs efforts pour maintenir l'aspect festif de Noël et du Nouvel An, en dépit d'une actualité pas toujours sereine.

Joyeuses fêtes à tous

Nouvelles brèves suite

Sapins de Noël


 Ce sont près de cent familles qui, cette année encore, se sont engagées à décorer les rues du village avec les sapins de Noël que leur offre la Commune. Cette opération remporte un réel succès malgré les déboires qu'ont pu connaître certains de nos concitoyens, victimes de vandalisme, de vols ou des aléas climatiques, tout simplement... Aussi, la municipalité remercie vivement celles et ceux qui apportent leur concours à orner les sapins de Noël destinés à égayer les rues de notre village. Nous rappelons qu'à l'issue des fêtes, ceux-ci seront ramassés (les 9 et 10 janvier prochain) par les ouvriers communaux.

Coup d'œil sur les réalisations des ouvriers communaux



Allée menant au bâtiment de la Croisette



Portail d'entrée de l'Atelier communal

Où il y a de la gêne...



Quelle ne fut pas la surprise pour ce viticulteur du village (que nous ne nommerons pas), que de découvrir un tas de branches de sapin (ou tout autre conifère), fraîchement coupées et déposées « sauvagement » dans un chemin de vignes menant à ses terres. Surprise et colère qui ont amené l'intéressé à faire venir sur place l'adjoint au maire afin de constater cet acte d'incivisme et de totale désinvolture. Point n'est besoin d'épiloguer sur ce fait divers, mais quand même...!

Que ne parle-t-on d'environnement et du respect du bien d'autrui!

Aménagement du Rond-Point des RD.980/RD.6 E3/RD.275 (Le Loison)

Créé dans le cadre de la Ligne TGV Est Européenne, le rond-point des RD.980/RD.275 /RD.6 E3 (carrefour situé au lieu-dit Le Loison) est implanté à la fois sur les communes d'Ormes et de Les Mesneux. S'agissant d'un aménagement situé à la porte de l'agglomération rémoise, nos deux communes souhaitent apporter un soin particulier aux espaces verts de l'îlot central. Avec le concours financier du Conseil Général de la Marne pour ce qui concerne l'aménagement et celui des communes de Ormes et Les Mesneux pour ce qui concerne l'entretien ultérieur, une commission regroupant des élus des deux municipalités : (Melle MARCHANDISE (Ormes), MM. BOUGY, DUPRIEZ et DURDUX (Les Mesneux), a été créée afin de réfléchir sur un projet cohérent, alliant les problèmes sécuritaires et l'aspect environnemental.

Vœux du Maire

*Monsieur le Maire et les membres du
Conseil Municipal seront heureux de
vous accueillir à l'occasion de la
présentation des voeux qui se déroulera
dans la salle polyvalente*

Jeudi 5 Janvier 2006

À 18 heures 30

La vie paroissiale

Messes de Noël :

Le samedi 24 décembre, messe à 18h30 à Tinquex et à 20h00 à Ormes.

Le dimanche 25 décembre, messe à 11h à Tinquex.

Le samedi 21 janvier - Fête de St Vincent - messe à Les Mesneux.

Le samedi 4 février, messe à 18h30 à Ormes

Le samedi 4 mars, messe à 18h30 à Bezannes

Le samedi 1 avril, messe à 18h30 à Les Mesneux

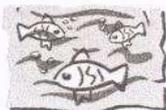
Nous vous rappelons qu'une messe est célébrée chaque dimanche à 11h en l'église de Tinquex



Nécrologie

Nous venons d'apprendre avec tristesse, le décès de Stefan BARDOT, 29 ans, fils aîné de Lionel BARDOT, ancien conseiller municipal et adjoint au maire de Les MESNEUX.

PENURIE D'EAU POTABLE



SIAEP du ROUILLAT
Mairie
7 rue de l'école
51500 CHAMERY

Chamery, le 05 décembre 2005

Monsieur le Maire
MAIRIE
51370 LES MESNEUX



Objet : pénurie d'eau potable

Monsieur le Maire,

Les services de la Compagnie Générale des Eaux attirent notre attention sur les grandes difficultés d'approvisionnement en eau de notre Syndicat.

Depuis plusieurs semaines, nous devons déplorer une baisse inquiétante du niveau de la nappe qui alimente notre forage, à tel point que malgré la descente des pompes en fond de celui-ci, on constate toujours de très fréquents désamorçages et que la quantité d'eau produite ne suffit plus pour une alimentation convenable.

Nous vous invitons donc à prendre chacun en ce qui vous concerne un arrêté pour limiter la consommation d'eau sur le territoire de votre commune et à le porter à la connaissance de vos administrés par tous moyens efficaces.

Vous trouverez, ci-joint, une liste de prescriptions calquées sur celles d'un récent arrêté préfectoral de restrictions d'usages de l'eau qui pourraient être mises en place :

Article 1 : Le niveau de la nappe qui alimente le SIAEP du Rouillat a atteint un niveau critique ne permettant pas une alimentation correcte de l'ensemble des communes du Syndicat.

Article 2 : Mesures de restriction des usages de l'eau

Sont interdits les usages de l'eau suivants :

- le lavage privé des véhicules ;
- le lavage à grande eau des bâtiments (toits, terrasses) et allées à titre privé ;
- le remplissage des piscines privées ;
- l'arrosage de pelouses, espaces verts et sportifs, des massifs fleuris et des potagers ;
- le remplissage d'étangs, non exploités par un pisciculteur agréé ;
- le lavage de voiries excepté pour assurer l'hygiène et la salubrité publique ;
- la vidange de plans d'eau.

Article 3 : Application des mesures

Le présent arrêté est en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration pour résoudre rapidement cet important problème immédiat. Pour notre part et avec l'aide des conseils de la Compagnie Générale des Eaux, nous nous attachons à trouver et mettre en œuvre une solution pour le long terme et ne manquerons pas de vous tenir informé de la suite de cette affaire.

Salutations distinguées.

Le Président
Michel FRUIT



En cohérence avec le courrier du syndicat des eaux, un arrêté municipal sera pris prochainement pour réglementer, comme dans la plupart des autres communes du syndicat, la consommation de l'eau potable. Mais c'est avant tout au civisme de chacun d'entre nous que je fais appel pour passer ce cap difficile.

Le Maire : Jean Claude LEVASSEUR.

Enquête de recensement de la population

Madame, Mademoiselle, Monsieur.

Le recensement de la population permet de produire de nombreuses informations sur la population vivant en France et de mieux comprendre l'évolution de notre pays.

Comme vous le savez, les enquêtes de recensement ont lieu désormais chaque année auprès d'une partie de la population.

L'enquête de recensement est préparée et réalisée par la commune. L'institut national de la statistique et des études économiques (Insee) organise et contrôle la collecte.

Cette méthode permettra de disposer chaque année d'une information nouvelle et récente sur la population et les logements.

Cette année, vous êtes concerné(e)s par l'enquête de recensement et votre participation est essentielle. C'est pourquoi la loi rend obligatoire la réponse à cette enquête.

La collecte se déroulera en janvier et février 2006. Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur, muni d'une carte officielle et tenu au secret professionnel. Pour notre commune, ce sont Madame Myriam BLIN ou Madame Dominique MILLARD qui vous remettront les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent.

Merci de leur réserver le meilleur accueil.

Vos réponses resteront confidentielles; Elles seront protégées par la loi. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Jean Claude LEVASSEUR.

Projet d'implantation d'une MARPA à PARGNY-LES-REIMS

Dans le cadre du programme d'implantation d'une **Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées (MARPA)**, la Communauté de Communes Champagne Vesle (CCCV) a décidé de mener une étude de faisabilité sur l'intérêt de réaliser une MARPA sur le territoire de PARGNY-les-REIMS.

Rappelons qu'une MARPA est une petite unité de vie qui accueille moins de 25 personnes âgées, non dépendantes, dans un cadre convivial, où les résidents disposent d'un petit logement de plain-pied qu'ils décorent et meublent à leur guise.

Si les résultats de l'étude montre qu'un nombre suffisant de personnes seraient intéressées, la C.C.C.V pourra poursuivre la réalisation de ce projet.

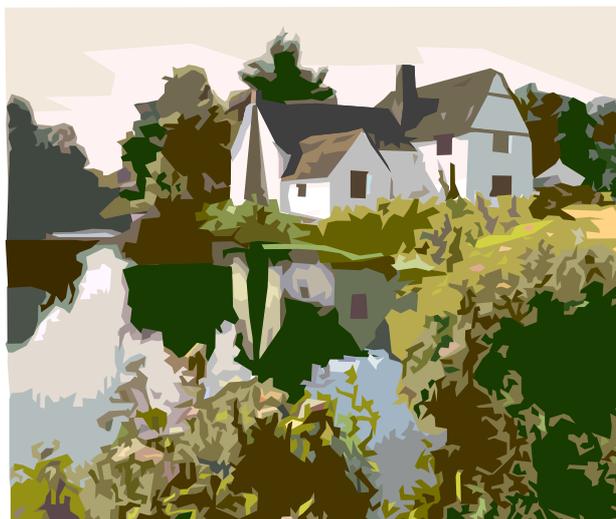
La Commission Aménagement et Développement économique de la C.C.C.V, présidée par M. LEVASSEUR, Maire de LES MESNEUX, a décidé de mener cette étude de besoins sur 37 villages (30 communes de la CCCV et 7 communes limitrophes relevant de la Communauté de Communes Ardre et Tardenois).

La réalisation de cette étude a été confiée à la Mutualité Sociale Agricole. A cet fin, des **enquêteurs bénévoles** sont sollicités pour rencontrer, à leur domicile, les personnes âgées concernées, afin de remplir les questionnaires d'enquête.

Pour notre village, 5 enquêteurs étant nécessaires, il est fait appel à des personnes volontaires, motivées et sensibles à ce problème de solidarité nationale.

Une réponse en Mairie pour le **20 décembre 2005**, date de rigueur, est souhaitable.

F.D.



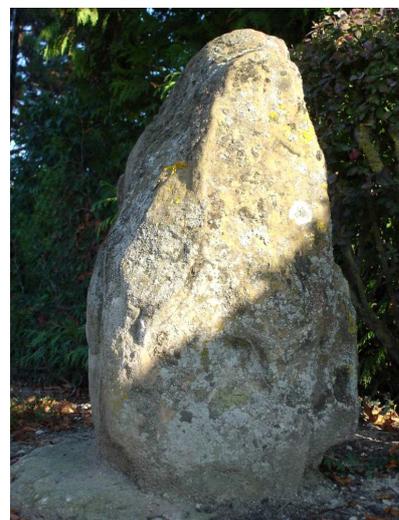
CONNAISSEZ-VOUS VOTRE VILLAGE ?



Cet arbuste (sans en avoir l'R...) est un Sumac de Virginie. Il se trouve à l'intersection de la rue de l'Avenir et de la rue du Hordon. Le saviez vous?

S a u r e z - v o u s maintenant dénicher ce superbe **menhir**, qui a peut-être donné son nom à notre village ???... Bonne promenade !

Guy Leclerc



Ordures ménagères : ce qui va changer

Une nouvelle filière de valorisation des déchets ménagers se met en place dans la Marne.



Le SYVALOM

(SYndicat de Valorisation des Ordures Ménagères de la Marne), composé de 36 collectivités (dont la Communauté de Communes Champagne Vesle) représentant 350 000 habitants de la Marne, est chargé d'assurer le traitement, à partir de 2006, des déchets ménagers RÉSIDUELS et des BIODÉCHETS.

Pour ce faire, le SYVALOM a choisi de mettre en place sur le site de La Veuve une filière globale de valorisation respectueuse de l'environnement. Celle-ci s'articule autour de :

- Une Unité de Valorisation Agronomique (UVA) par compostage des bio déchets.
- Une Unité de Valorisation Énergétique (UVE) par incinération des déchets résiduels.

Et cinq centres de transfert des déchets ménagers répartis sur tout le département. (Cernay les Reims pour la communauté de commune Champagne Vesle). Nos déchets seront collectés en porte à porte, transportés au centre de transfert de Cernay les Reims, puis réacheminés à la Veuve

LES DÉCHETS RÉSIDUELS

Aujourd'hui acheminés vers des centres d'enfouissement technique pour y être enfouis, (Pargny les Reims) les déchets résiduels seront demain envoyés vers l'usine d'incinération située à la Veuve, à proximité de Châlons en Champagne, où leur traitement permettra de produire de l'énergie électrique qui sera distribué sur le réseau EDF (production équivalente au tiers de la consommation annuelle de l'agglomération Chalonnaise) et des mâchefer qui seront utilisés en sous couche dans les travaux routiers.

* Voir aussi sur la lettre du tri N7 l'article « Devenir de nos déchets »

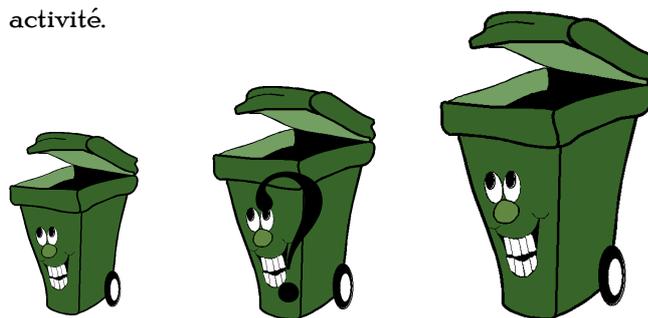
LES BIO DÉCHETS

Afin de produire un compost de qualité, qui soit riche en éléments minéraux et en matière organique et directement utilisable en agriculture, il est indispensable de trier les bio déchets à leur source.

C'est pourquoi nous seront bientôt invités à trier les bio déchets (restes de repas et de cuisine, épluchures de légumes, marc de café, papiers essuie tout... ainsi que les petits déchets verts, tontes de gazon, petites tailles de haies, fleurs fanées). Ces bio déchets représentent aujourd'hui 29% du poids total de nos poubelles et ne sont pas valorisés.

Cette collecte permettra, après compostage de produire 14 000 tonnes de compost qui pourront être restituées aux terres Marnaises et les enrichir.

Les modalités de collecte de ces bio déchets sont encore à l'étude. Les différentes expérimentations menées depuis plusieurs années dans des collectivités françaises et étrangères permettront de valider un processus pour cette activité.



Les déchets qui font l'objet actuellement d'une collecte sélective en vue de leur valorisation-matière (journaux - magazines, et papiers - cartons, plastique, aluminium, acier et verre) continueront à être collectés dans les mêmes conditions.

J.Berton



D'autres infos

Mais où est passé l'arrêt de car scolaire de Villedommange?



Cette année, devant le nombre important d'élèves scolarisés en maternelle et déjeunant à la cantine (plus de 30 inscrits), le syndicat scolaire, en concertation avec la société de transport, a modifié l'emplacement de l'arrêt du bus. En effet, l'arrêt sur la place pose les problèmes du regroupement des enfants et de

la traversée de chaussée devant la mairie. Il fallait 10 minutes pour effectuer ce transfert. Et par temps de pluie... une vraie galère.

Aussi, après plusieurs essais, pour concilier tous les intervenants et surtout assurer la sécurité des enfants et le bien être de tous, le syndicat scolaire a décidé qu'à 11h30 et à 13 h, le car empruntera la rue d'entre deux Villes et la rue de Reims. Il stationnera devant la Mairie où la bordure de trottoir est assez haute pour servir de marchepied aux bambins; les véhicules de transports d'enfants n'étant pas toujours adaptés aux petits...

Anny Desso



Gravats et chemins

Les exploitants agricoles rappellent que tous dépôts sauvages de cailloux, béton, gravats divers provenant de travaux de maçonnerie ou terrassement n'est pas autorisé sur les chemins de l'Association Foncière, comme on le constate assez fréquemment sur les chemins le long du lotissement « Sous les Vignes ». Même si dans l'esprit ces dépôts servent à combler les ornières, il faut rappeler que tous ces gravats détériorent le matériel utilisé lors de l'entretien de ces chemins.

Bertrand Jacquinet.

TELETHON 2005

Les pompiers remercient la population du village, ainsi que les institutrices de l'école de Les Mesneux pour leur participation au Téléthon.

Malgré un temps pluvieux les enfants ont couru avec la flamme de l'entrée du village jusque sur la place de la Mairie. Tous les dons récoltés ce jour là ont été intégralement reversés à l'A.F.M.

Bertrand Jacquinet



Marché de Noël

Franc succès encore cette année pour le marché de Noël de l'école primaire. Les 35 élèves, avec l'aide des maîtresses et des mamans, ont confectionnés divers objets de décoration et quelques gourmandises.

La salle polyvalente accueillait également ce jour là les Pompiers recueillant des fonds pour le Téléthon. Les retardataires ont pu terminer leurs emplettes le dimanche suivant lors de l'arbre de Noël du comité des fêtes.



COMITÉ DES FÊTES

ECHOS DES DERNIÈRES MANIFESTATIONS:



Le théâtre à la campagne.

Des comédiens amateurs de talent ont cette année encore captivé un public, peu nombreux certes, mais de qualité. Que ce soit les ados ou les adultes, tous ont donné le meilleur d'eux même, pour leurs spectateurs. Gageons que grâce au bouche à oreille, l'année prochaine la salle sera comble. Devrons nous emprunter les chaises de l'église ?

Repas de nos Aînés

Ils étaient nombreux nos Aînés à venir partager le repas de fin d'année organisé par le comité des fêtes. Après l'apéritif offert par la municipalité le repas s'est déroulé au son de l'accordéon et des chansons de William; Cet après midi festif s'est terminé par quelques pas de danse et la projection des photos prises lors de cette sympathique manifestation. Rendez vous est déjà pris pour l'année prochaine.



Noël des Enfants

Le spectacle de magie a enchanté les petits et les moins petits et tous ont écarquillé les yeux pour tenter de voir comment ça marche. Peine perdue puisque c'est magique... Le Père Noël n'avait pas oublié le rendez vous des Mesneux et a distribué tous ses bonbons aux enfants sages et ce jour là ils l'étaient tous, surtout les petits chanteurs.

A VOS CALEPINS

Vendredi 13 janvier Assemblée Générale du comité à 18H30 à la salle polyvalente

Samedi 18 mars Grande Soirée Cabaret (C'est la surprise de l'année..)

Et si vous désirez venir nous rejoindre, n'hésitez pas, vous serez accueillis à bras ouvert.

Tous les membres du Comité des Fêtes vous souhaitent de Bonnes Fêtes de Fin d'Année , vous présentent leurs Meilleurs Vœux pour 2006, et espèrent vous voir nombreux aux manifestations qui vous seront proposées.

Boulangerie Artisanale

**1^{er} Prix Artisanat du
" REIMS CRÉATOR 2000 "**
ses 22 variétés de pains spéciaux
dont le beaujolais Rosette



**Une équipe de professionnels pour vous satisfaire
et vous accueillir à 3 adresses**

16 rue de l'Ancien Château
51430 BEZANNES
Tél. 03 26 36 20 96
de 6h30 à 13h / 16h à 20h
Fermé le mardi

10 Bd Barthou
51100 REIMS
Tél. 03 26 86 53 36
de 6h à 20h NON STOP
Fermé le mercredi

68 Bd Dr Roux
51100 Reims
Tél. 03 26 86 57 14
de 6h à 20h NON STOP
Fermé le mardi



J.L. DELVILLE vous y attend.

Banette. Boulanger pour le meilleur des pains

Un électricien proche de vous, dans votre village,



Pour vos dépannages, installations électriques et alarmes intrusions,
Contactez Eddie Désiront au 03.26.49.22.86 ou 06.23.22.59.32

12 rue de Sacy Les MESNEUX

Devis gratuits

Cabinet V. B. S. 51

*Service de Secrétariat et Écrivain Public à votre Service
avec Compétence, Rapidité, Sérieux et toute Discretion.*

Pour la Rédaction et la Faisie de tous vos Documents

(Travaux réguliers ou occasionnels)

Conseil et Accompagnement Juridique, Contentieux...

Mémoire, Thèse, Manuscrit, CV, Devis, Facture...

Rédaction Courrier Personnel, Professionnel...

Service de Télécopie, Photocopie, Envoi e.mail...

Port : 06.67.71.92.33

Tél/Fax : 03.26.36.46.32

<http://vbs51.free.fr>

Véronique BOUETEL BARENTON – Secrétaire Indépendante.

28 rue du Hordon - 51370 Les Mesneux